



# Encourager la mobilité des jeunes en Europe

## Orientations stratégiques pour la France et l'Union européenne

### Principaux messages

Étude réalisée à la demande d'E. Besson, de J.-P. Jouyet et de V. Pécresse  
dans la perspective de la Présidence française  
du Conseil de l'Union européenne

par Yves Bertoncini

avec le concours de  
Yves Chassard, Mohamed Harfi,  
Marie-Cécile Milliat, Amélie Barbier-Gauchard,  
Thierry Chopin et Killian Lemoine

Juillet 2008

Le soutien à la mobilité des jeunes en Europe a fait l'objet de nombreux « plans d'action » et de slogans mobilisateurs, visant notamment à encourager les mobilités de formation de type Erasmus. Mais ce sont sans doute les modifications du contexte européen global (chute du Mur de Berlin, création et élargissement de l'espace Schengen, apparition des compagnies aériennes « *low cost* », etc.) qui ont le plus puissamment contribué au développement de cette mobilité, aujourd'hui davantage spontanée qu'organisée.

Si elle entend contribuer à ce double mouvement d'ensemble, la présente étude souligne également que **la mise en place d'une réelle politique publique de soutien à la mobilité européenne des jeunes suppose de combler une série d'importantes lacunes**. Ces lacunes concernent :

– **l'objet de cette politique publique** : un suivi statistique précis des flux de mobilité des jeunes est nécessaire, en lieu et place des seules statistiques étudiantes, par ailleurs imparfaites ;

– **son fondement** : il faut admettre que le désir de mobilité est plutôt l'exception et le désir de sédentarité la règle (pour les jeunes comme pour les « offreurs de mobilité »), en lieu et place de l'idée selon laquelle il suffirait d'abattre les « obstacles » à la mobilité pour qu'elle se généralise ;

– **son impact** : il convient de recourir à des études d'impact évaluant les apports concrets de la mobilité pour les jeunes Européens (en termes culturels, académiques, professionnels), en lieu et place des généralités souvent invoquées au regard de la compétitivité et de la citoyenneté européennes ;

– **ses acteurs** : il apparaît nécessaire de mettre en place une intervention coordonnée des acteurs politiques (UE, États, collectivités locales) et administratifs (notamment agences), en lieu et place d'une dispersion qui pèse sur la visibilité et la motivation des jeunes mais aussi de leurs organismes d'accueil et d'envoi ;

– **ses outils** : il convient d'apporter un soutien public structuré, portant sur l'ensemble des étapes (départ, séjour, retour) et des aspects (logement, recherche d'un job d'appoint, reconnaissance des acquis, etc.), en lieu et place de la seule distribution de bourses ou de subventions.

Établir une véritable politique publique en faveur de la mobilité des jeunes en Europe doit par ailleurs inciter à arbitrer entre ses principaux objectifs. Les commanditaires de cette étude ayant mis l'accent sur la nécessité de « **soutenir l'émergence d'une forme d'identité européenne » parmi les jeunes générations**, nous préconisons à cet égard **de diversifier plus largement les actuels modes de financements des projets de mobilité** :

– soutien aux mobilités de formation classique (séjours pendant le cycle académique, de type Erasmus), qui mobilisent actuellement près des quatre cinquièmes des soutiens publics ;

– soutien aux mobilités de formation de type linguistique ou sessions d'été, afin de mieux tirer parti du temps libre dont disposent les jeunes en formation ;

– soutien aux mobilités associatives, culturelles, citoyennes et de loisirs, qui peuvent elles aussi bénéficier aux jeunes hors période de formation ;

– enfin soutien aux expériences pré-professionnelles de type stages en entreprises, volontariat international, etc.

## Synthèse des principales orientations et propositions

### En préambule, pour mieux cerner la cible de la politique de soutien à la mobilité européenne des jeunes

Constat de départ : il est difficile d'évoquer la mobilité des jeunes en Europe faute de données fiables sur le sujet. Pour dissiper le flou actuel, la présidence française devrait commander deux séries d'études officielles à l'UE, qui viseraient à :

- dresser un état des lieux des flux de mobilité des jeunes, qu'elle soit organisée ou spontanée, au-delà de la seule mobilité des étudiants ;
- dresser un état des lieux des soutiens financiers publics à la mobilité au niveau communautaire, national et régional dans l'UE-27.

#### 1 - Pour stimuler le « désir de mobilité »

Constat de départ : le désir de mobilité européenne ne va pas de soi, ni pour les jeunes (la demande), ni pour les organismes et les États supposés lui permettre de s'exprimer (l'offre de mobilité). Il faut donc le stimuler de plusieurs manières :

- démontrer les avantages précis de la mobilité européenne pour les jeunes en commandant des études évaluant leur impact en termes de capital humain d'une part, d'ouverture à une forme d'identité européenne d'autre part ;
- sensibiliser les jeunes et leur famille en recourant au vecteur Internet et en finançant des contacts directs avec les jeunes déjà mobiles ;
- développer une stratégie d'incitation financière spécifique à l'égard des organismes et des adultes encadrant la mobilité européenne des jeunes, par exemple en faisant varier une fraction des dotations publiques nationales aux établissements d'enseignement en fonction du nombre de jeunes « envoyés » et accueillis ;
- traiter la question des déséquilibres des flux de mobilité entre États en justifiant ces déséquilibres d'un point de vue politique tout en les corrigeant lorsqu'ils sont dus à des soutiens financiers communautaires

#### 2 – Pour créer un environnement favorable à la mobilité des jeunes

Constat de départ : les jeunes désireux de mettre en œuvre un projet de mobilité européenne demeurent confrontés à de nombreux obstacles juridiques, matériels et culturels. Pour les atténuer, il convient de :

- lancer un « Plan européen pour le logement des jeunes », afin de fournir davantage de logements aux jeunes mobiles (résidences universitaires, auberges de jeunesse) ;
- élargir l'accès des jeunes à l'espace européen de libre circulation des personnes (extension de l'espace Schengen), des travailleurs (suppression des clauses de sauvegarde) et des étudiants et chercheurs (portabilité des bourses nationales) ;
- assortir tout départ en mobilité européenne d'une mise à niveau linguistique allant d'une semaine à trois mois ;
- améliorer la mise en correspondance des niveaux d'enseignement et de certification et le transfert des crédits (notamment pour la formation professionnelle) ;
- privilégier la reconnaissance bilatérale des diplômes, soit entre établissements (double diplôme), soit entre États (accords internationaux).

### **3 - Pour élargir la cible des soutiens publics à la mobilité**

Constat de départ : si le soutien public direct (bourses) à la mobilité des jeunes se concentre logiquement sur la mobilité des étudiants, il doit être élargi à toute une gamme de mobilité permettant de s'ouvrir à l'altérité européenne et accessible à un plus vaste public. Les propositions sont les suivantes :

- engager une forte progression du soutien direct à la mobilité à l'horizon 2020 sans évoquer le terme impropre de « généralisation » ;
- développer les mobilités étudiantes en les concentrant au niveau master et en les élargissant en direction du doctorat ;
- augmenter massivement les financements dédiés aux mobilités collectives des jeunes élèves (en classes de 4<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup>), y compris lorsqu'ils sont en apprentissage ;
- miser sur les mobilités de formation de courte durée, en matière linguistique d'une part, pendant les périodes d'été d'autre part ;
- encourager plus fortement les mobilités associatives (service civique) et « professionnelles » (volontariat en entreprises, stages, etc.) ;
- soutenir les « mobilités de découverte » de type jumelage, voyages culturels, etc.

### **4 - Pour améliorer la gestion du soutien public à la mobilité**

Constat de départ : la multiplicité des « concours publics à la mobilité » génère une confusion et une complexité importantes du point de vue des jeunes qui ont vocation à en bénéficier, ainsi que des redondances et des contradictions sources d'inefficience. Cette situation appelle à mieux coordonner et à simplifier ces soutiens :

- établir un partenariat stratégique entre UE et États membres pour articuler leurs interventions juridiques et financières, en vue d'une politique plus intégrée de soutien à la mobilité européenne des jeunes (exemple de la politique structurelle) ;
- faciliter l'accès à l'information sur la mobilité des jeunes en mettant en place des sites portails européens, nationaux et régionaux portant sur l'ensemble des aspects de cette mobilité (y compris son financement public) ;
- mettre en place un guichet unique pour les jeunes et les organismes qui les encadrent, soit sous forme d'agence unique, soit sous forme de chef de file au sein d'un réseau de financeurs, soit en centralisant l'ensemble des fonds auprès des organismes d'envoi ;
- prévoir d'autres outils que les bourses pour soutenir la mobilité des jeunes : outre la mise à disposition de services associés pour toutes les étapes du parcours de mobilité, nécessité de recourir à des formules aisément utilisables de type cartes jeunes européennes, « cartes interrail » ou chèque mobilité.